

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5199
29 octobre 1962
ORIGINAL: FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 29 OCTOBRE 1962 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE D'HAITI

J'ai l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence sous couvert de la présente un communiqué du Département des affaires étrangères d'Haïti sur la question cubaine, que je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier, comme document des Nations Unies.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent, (Signé) Carlet R. AUGUSTE Le Département des affaires étrangères informe que le Gouvernement de la République d'Haïti, dans le cadre de la solidarité panaméricaine et pour la défense de la paix et de la sécurité continentale mises en danger par l'installation à Cuba de bases de fusées nucléaires de caractère offensif a pris, à la date du 22 octobre, la décision de répondre à l'appel lancé par Son Excellence le président John F. Kennedy dans son message du même jour pour l'organisation à l'échelle hémisphérique d'une réplique à la menace extra-continentale qui met en question la survie de la démocratie occidentale. En conséquence, Son Excellence l'honorable Dr François Duvalier a passé ordre dès le 22 octobre courant aux unités des garde-côtes et à l'aviation militaire haïtienne d'intensifier en fonction de la crise actuelle les patrouilles de surveillance des côtes de la République et, le 25 octobre, a mis à la disposition des unités navales et aériennes américaines chargées de l'opération de quarantaine, les facilités des ports et aéroports de la République.

Le Département des affaires étrangères informe de plus que sitôt reçu le message adressé par le président Kennedy au président Duvalier, le premier mandataire de la nation haîtienne a, dans un très large esprit de collaboration panaméricaine, passé instruction à son délégué à l'OEA de voter la proposition américaine de convocation de l'organe provisoire de consultation de l'OEA ainsi que les divers points du projet de résolution de la délégation nord-américaine, à savoir :

1) le démantèlement immédiat des bases de fusées nucléaires installées à Cuba par les puissances sino-soviétiques; 2) l'organisation d'une opération de quarantaine susceptible d'interdire, même par la force, l'arrivée à Cuba d'armement à caractère offensif; 3) l'envoi au Secrétariat de l'ONU du texte voté. D'autre part, le représentant permanent d'Haīti à l'ONU a reçu ordre, à la même date, d'apporter à la délégation américaine l'appui moral le plus complet pour la perennité des grands principes démocratiques, dont s'inspirent toujours les démarches du gouvernement de la République.

Port-au-Prince, le 25 octobre 1962

